



LES ACHARDS

ARRETE 2024-200-CIRC
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 Juin 1977;

VU la demande de Monsieur Philippe SORIN, responsable au sein de l'Association Les Sables Vendée Cyclisme, à organiser une course **le Dimanche 22 septembre 2024**;

Considérant que pour le bon déroulement de cette épreuve, il est recommandé de prévoir l'interdiction de stationner et de fermer temporairement la circulation pendant la course,

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 22 septembre 2024, la circulation sera temporairement fermée pendant la course :

- De 8h30 à 19h00, la place de l'Hôtel de Ville et la place Michel VRIGNON seront interdites au stationnement (sauf véhicules de la course)
- De 8h30 à 19h00, la rue de la Mairie sera interdite à la circulation,
- De 8h30 à 19h00 la rue des muriers sera barrée au niveau de la Place Michel Vrignon

Article 2 : Le stationnement sera interdit pendant l'épreuve de la course.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront apposés par l'organisateur de la course pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire de la commune des Achards, Le Commandant de la Gendarmerie des Achards, la Directrice Générale des services de la commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Achards, le 07/08/2024
Le Maire,

Michel VALLA



Publié sur le site internet le 14/08/2024
Au registre